

Non présentation à un examen de fin d'alternance

Par amelies17
Bonjour,
Je viens de terminer un cdd en alternance (contrat pro) et je poursuis chez le même employeur en cdi. J'aurais dû passer mes examens le 04/05 mais l'école avec qui j'ai fait ma formation a décidé de repousser mor examen au mois de juin dans un autre département car ils n'avaient apparemment pas de jury disponible pour moi à la date initiale. Je sais que d'après le code du travail la présentation à l'examen m'est obligatoire, mais savez-vous ce que mon patror et moi-même encourons si je n'y allais pas ? Merci d'avance!
Par yapasdequoi
Boniour.

Votre employeur : rien (il va même se frotter les mains parce qu'il n'aura aucune obligation de reconnaitre ce diplôme que vous n'aurez pas obtenu)

Vous : un salaire inférieur/bloqué et même être obligé de rester chez cet employeur puisque vous ne pourrez pas valoriser ailleurs vos compétences.

C'est quand même dommage d'avoir travaillé et préparé ce diplôme pour ne pas l'obtenir.